

Image not found or type unknown



depot pour reparation d'ordinateur

Par **jean baptiste**, le **02/05/2008 à 20:07**

j'ai laissé il y a un an et demi mon ordinateur portable a réparer en laissant 1 caution de 30euros et je n'ai pas pu a cause de mes déplacements le récupérer avant aujourd'hui ors le vendeur m'a affirmé avoir détruit mon ordi car n'ayant pas de mes nouvelles et après ses appels tel je n'ai pas donné de mes nouvelles mais je lui affirme ne pas avoir reçu ses coups de tel malgré tout il affirme être dans son bon droit et pouvoir détruire cet appareil après 1 délai de 1 an et 7 jours est ce vraiment le cas ??? merci